Les régimes fiscaux des commerçants

Les régimes fiscaux des commerçants	Activité de ventes de marchandises, fourniture de logement	Autres activités commerciales (de prestations de service) et activités non commerciales
Réel normal	Recettes supérieures à 763 000 €	Recettes supérieures à 230 000 €
Simplifié	Recettes comprises entre 76 300 € et 763 000 €	Recettes comprises entre 27 000 € et 230 000 €
Micro-entreprise	Recettes inférieures à 76 300 €	Recettes inférieures à 27 000 €

correspondant sont également repris par le plan comptable général (règlement n° 99-03) dans son article 521. La présentation simplifiée dite « système abrégé » est prévue par l'article 18 du décret n°83-1020 et correspond au modèle énoncé par le plan comptable général dans son article 522.

La principale différence entre ces deux présentations réside dans le regroupement de certains postes en présentation simplifiée.

Le plan comptable général (article 523) prévoit également une présentation "développée" qui n'est mentionné par aucun autre texte mais correspond à la possibilité d'établir des comptes annuels plus détaillés que le système de base en incluant des documents qui mettent en évidence l'analyse des données de base en vue de mieux éclairer sur la gestion.

L'annexe

Le Code de commerce comporte peu de précisions quant à l'étendue des informations à communiquer en annexe. Le décret 83-1020 établit au contraire, une liste d'informations obligatoires (article 24) et la liste d'informations qu'il est possible d'omettre dans le cas d'une présentation simplifiée (article 26). Les dispositions du plan comptable général insistent pour leur part sur le caractère significatif de l'information ainsi que sur sa contribution à l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, et prévoient un certain nombre d'informations additionnelles par rapport à celles prévue par le décret de 83 pour peu qu'elles soient significatives.

Parmi les mesures de simplification communes aux commerçants personnes morales et personnes physiques, on notera par exemple qu'il est possible de ne pas mentionner les informations relatives aux éléments suivants : rémunération des membres dirigeants, obligations convertibles, ventilation de l'impôt sur le bénéfice (exceptionnel/ autres), ventilation du chiffre d'affaires, ventilation de l'effectif moyen, résultat affecté par le changement de dispositions fiscales afférentes aux amortissements et provisions, imposition différée. ●

Laurent Lévesque
Président de la commission
Droit comptable

FAROEC

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES RETRAITÉS DE L'ORDRE EXPERTS-COMPTABLES

L'âge de prendre votre retraite approche, et les liens que vous avez noués avec vos confrères au cours de votre activité dans les congrès, les groupes de travail, etc. vont disparaître.

C'est pour lutter contre cette rupture et pour permettre aux retraités de se retrouver à l'occasion d'activités nouvelles, organisées par eux et pour eux, que se sont créées dans plusieurs régions, des associations amicales dont vous trouverez la liste ci-dessous. Notre Fédération en coordonne l'action et, avec le soutien du Conseil Supérieur, en assure la représentativité au plan national.

Prenez contact avec celle la plus proche de votre résidence ou, à défaut, informez-vous auprès de votre Conseil régional qui vous indiquera s'il en existe une autre en cours de formation. Au cas où aucune association n'existerait encore dans votre région, prenez contact avec votre Conseil régional.

Outre les activités culturelles, artistiques, touristiques et autres, auxquelles vous pourrez vous consacrer plus qu'avant, ces associations vous permettront de réfléchir ensemble à l'avenir de nos retraites, sujet bien préoccupant, et de devenir des interlocuteurs crédibles auprès des pouvoirs publics et des Caisses de retraite.

Si comme nous le supposons, vous approuvez ces actions, venez vite nous rejoindre.

- AMECAR (Paris Ile-de-France)
  - 45 rue des Petits Champs 75035 Paris cedex 01
- AECRA
  - 19 rue Ambroise Cottet 10000 Troyes
- ABREC (Bretagne) Atalis 2
  - 3 rue de Paris 35510 Cesson Sévigné cedex
- AMECALOR (Lorraine)
  - 46 cours Léopold 54000 Nancy
- AROEC (Nord-Pas-de-Calais)
  - 10 rue Tenremonde BP 157 59027 Lille cedex
- AMECRA
  - 11 avenue de la Forêt Noire 67084 Strasbourg cedex
- AREC Toulouse Midi Pyrénées
  - 11 boulevard des Récollets 31400 Toulouse
- Cercle Marengo
  - 4 allée du Haras BP 1345 49013 Angers
- Experts-Comptables Aquitaine
  - 8 rue Ferrère BP 81 33025 Bordeaux cedex
- AROL (Centre)
  - 75 boulevard Gambetta 87000 Limoges
- AMECAR Picardie (Aisne, Ardennes, Oise, Somme)
  - 14 rue Alexandre Fatton BP 66 80017 Amiens cedex
- ARECRA (Rhône-Alpes)
  - 216 rue André-Philip 69421 Lyon cedex 03
- ABCDER (Bourgogne, Franche-Comté)
  - 5 place du Rosoir 21000 Dijon